



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **GEROND'IF**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **GEROND'IF**

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 33 rue du Fer à Moulin 75005 - Paris

N° SIREN : 822 452 181

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'assemblée générale de l'association GEROND'IF,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEROND'IF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 24 juin 2024



Yann Semelin  
Associé



## ASSOCIATION GEROND'IF

33 rue du Fer à Moulin

75005 PARIS

Siret : 82245218100024 Code APE :9499Z

**BILAN**  
**au**  
**31/12/2023**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 067	1 067		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	346 149	135 078	211 071	250 747
	Autres immobilisations corporelles	162 148	131 230	30 918	52 587
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	162 300		162 300	158 400	
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>672 664</b>	<b>267 375</b>	<b>405 289</b>	<b>462 733</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 190		12 190	9 597
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 792 269		1 792 269	1 998 066	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	2 249 147		2 249 147	2 975 367	
<b>COMPTES DE REGULISATION</b>	Charges constatées d'avance	61 615		61 615	37 217
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 115 221</b>		<b>4 115 221</b>	<b>5 020 247</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>4 787 885</b>	<b>267 375</b>	<b>4 520 511</b>	<b>5 482 980</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 000	1 000	
(3) dont à plus d'un an					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	526 758	766 275
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>(149 423)</b>	<b>(239 517)</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>377 335</b>	<b>526 758</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	863 559	1 512 763
	Provisions réglementées		
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 240 894</b>	<b>2 039 521</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 089 251	887 775
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>1 089 251</b>	<b>887 775</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 098	142 628
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	123 287	109 526
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	491 318	284 732	
Produits constatés d'avance	1 517 662	2 018 799	
	<b>Total des dettes</b>	<b>2 190 366</b>	<b>2 555 685</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 520 511</b>	<b>5 482 980</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(149 422,63)	(239 517,24)
	(1) Dont à moins d'un an	2 190 366	2 555 685
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	25 500	28 500
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	54 580	17 337
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 210 329	1 789 124
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	55 680	75 820
	Legs, donations et assurances-vie	7 943	67 368
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	43 025	41 207
Utilisations des fonds dédiés	887 775	775 584	
Autres produits	730	289	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 285 562</b>	<b>2 795 228</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	510 345	514 840
	Aides financières	817 956	496 336
	Impôts, taxes et versements assimilés	87 177	79 108
	Salaires et traitements	1 062 964	917 829
	Charges sociales	435 171	346 346
	Dotation aux amortissements et dépréciations	83 281	82 535
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	1 089 251	887 775
Autres charges	13 000	48	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 099 144</b>	<b>3 324 815</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(813 582)</b>	<b>(529 587)</b>

## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(813 582)</b>	<b>(529 587)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 963	5 817
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>18 963</b>	<b>5 817</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>18 963</b>	<b>5 817</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(794 619)</b>	<b>(523 770)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	649 204	294 486
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>649 204</b>	<b>294 486</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		9 089
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>9 089</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>649 204</b>	<b>285 397</b>
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		4 008	1 144
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 953 729</b>	<b>3 095 531</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 103 152</b>	<b>3 335 048</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(149 423)</b>	<b>(239 517)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature		39 705	
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>		<b>39 705</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		39 705	
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>		<b>39 705</b>	

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## **1 / Présentation de l'association :**

### ***Description de l'objet social***

Porter un pôle régional afin de promouvoir l'excellence et l'innovation en gériatrie et gérontologie en Ile-de-France.

GéronD'if a pour but de fédérer de manière collaborative les acteurs intervenant dans le champ de la gériatrie et de la gérontologie en Ile-de-France afin de dynamiser la recherche et l'innovation ainsi que leur valorisation industrielle et la formation dans tous les domaines ayant trait à la santé et à l'accompagnement des personnes âgées, à la prévention des conséquences du vieillissement et au maintien de l'autonomie.

Pour ce faire, GéronD'if anticipe l'évolution et le contenu des métiers induit par la transition démographique et l'évolution des besoins et des technologies. Il favorise et valorise le développement des compétences dans les domaines de la gériatrie et de la gérontologie pour accompagner ces perspectives.

Il facilite le transfert de la recherche et des progrès dans le développement des Géron-technologies vers le soin, le secteur médico-social, la médecine de ville et les services à domicile.

Il contribue, dans le champ de la gériatrie et de la gérontologie, à l'évaluation médico-économique et du point de vue des sciences humaines et sociales de :

- Tout type d'action de prévention ou de soins à destination des personnes âgées,
- Des actions de formation à destination des professionnels de santé et médico sociaux,
- Des aides techniques mises à dispositions des personnes âgées.

Il veille pour chaque projet au respect des valeurs éthiques que sont la bienveillance, l'équité et le respect de la dignité et de l'autonomie du sujet âgé.

Il contribue par ses actions à la promotion d'une image positive du grand âge.

Il contribue donc à la mise en œuvre des orientations des politiques publiques tant des les champs du sanitaire et du médico-social, que de la recherche et du développement économique et de l'emploi.

### ***Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, et descriptions des moyens mis en oeuvre***

GéronD'if a pour objectif de fédérer de manière collaborative les acteurs intervenant dans le champ de la gériatrie et de la gérontologie, afin de dynamiser la recherche fondamentale en biologie du vieillissement et de la longévité, la recherche transactionnelle ainsi que l'innovation, leur

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valorisation industrielle et la formation dans tous les domaines ayant trait à la santé et l'accompagnement des personnes âgées, à la prévention des conséquences du vieillissement et au maintien de l'autonomie.

□

Géront'if accompagne l'évolution des métiers du grand âge. Il favorise et valorise le développement des compétences. Il facilite le transfert de la recherche vers l'innovation industrielle, notamment vers la gérontotechnologie.

Géront'if contribue à l'évaluation des thématiques présentées dans la loi "Adaptation de la santé au vieillissement (ASV)" :

- Actions de prévention ou de soins à destination des personnes âgées,
- Actions de formation aux professionnels,
- Aides techniques aux personnes âgées.

Il veille pour chaque projet au respect des valeurs éthiques que sont la bienveillance, l'équité et le respect de la dignité et de l'autonomie des aînés.

Il contribue par son action à la promotion d'une image positive du grand âge.

Il contribue à la mise en œuvre des orientations des politiques publiques (liées au grand âge) tant dans les champs du sanitaire, du médico-social que de la recherche et du développement économique et de l'emploi.

Les bénéficiaires finaux de tous les travaux du Gérontopôle d'Ile-de-France sont les personnes âgées, qu'elles soient institutionnalisées ou au domicile, et qu'elles soient robustes, fragiles ou dépendantes.

Les aidants des personnes âgées du territoire francilien, de même que l'ensemble des professionnels de santé, du médico-social ou du domicile, bénéficient des retombées positives des travaux de recherche et de sensibilisation ou formation de Géront'if.

Les décideurs publics peuvent s'appuyer sur des études scientifiques robustes et sur un niveau de preuves élevé pour éclairer leurs décisions et mieux anticiper les effets de l'allongement de la vie dans leur territoire ou dans leur domaine de compétences.

Majoritairement, les programmes de recherche et travaux sont financés sur la base de subventions via la réponse à des appels à projets ou sur la base de contrats d'objectifs et de moyens (notamment avec l'ARS Ile-de-France). L'Association dont la gestion est désintéressée, évalue les budgets demandés en estimant les coûts humains et en fonctionnement qui seront strictement et justement affectés et nécessaires pour mettre en œuvre les projets.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## 2 / Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 520 511** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 953 729** euros et un total **charges** de **4 103 152** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-149 423** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables définies par les règlements ANC 2018-06 et ANC 2014-03 consolidés, relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la durée normale d'utilisation pour les biens suivants :

Matériel industriel :	3, 5 ou 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	3 ou 5 ans
Mobilier :	5 ou 10 ans

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées de contributions financières versées par Gerond'if dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont composés des subventions à recevoir sur l'exercice 2023 en fonction des conventions signées entre Gerond'if et des tiers financeurs et non perçues au 31/12/2023.

Les subventions sont comptabilisées pour la totalité du montant de la convention en PAR dans l'exercice où celle-ci a été signée et en fonction de la convention et du projet, l'association

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

comptabilise un PCA soit au prorata temporis soit en fonction des versements prévus dans la convention qui dépendent de l'avancement des projets.

## **Contributions volontaires en nature**

L'AP-HP s'est engagée à contribuer au fonctionnement de Gérard'if à hauteur du mobilier récupéré et mis à disposition de Gérard'if, ainsi que des travaux de mise en état des locaux sur le site de La Collegiale.

La Déléguée Générale de Gérard'if, affectée et intégrée dans la masse salariale de l'AP-HP, demeure prise en charge par l'AP-HP, jusqu'au terme de la convention signée entre l'AP-HP et Gérard'if, sans contrepartie financière (toutes charges comprises).

## **Dons en Nature**

Gérondif a reçu quatre dons en nature, un provenant de FRANCE TELEVISION qui a fait le don d'une campagne de publicité TELE et RADIO pour un montant de 19 623 €, un d'OPEN GROUP pour l'accompagnement de l'association dans le choix d'un fournisseur cloud et le déploiement pour une valeur de 4 980,69 €, ainsi que 2 robots NAO ZORA provenant de INNOMED d'une valeur respective de 8 469,12 € et 6 631,80 €

Ces quatre montants ont été inscrits en contribution volontaire en nature pour un montant total de 39 704,61 €

## **Provisions**

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2023.

## **Engagement en matière de retraite**

Les droits acquis par les salariés en matière d'indemnités de départ en retraite ne sont pas significatifs eu égard à l'ancienneté des membres du personnel et de leur âge.

## **Rémunérations des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi relative au volontariat associatif du 23 mai 2006, les membres du Conseil d'Administration de l'association ne perçoivent pas de rémunération, ni ne bénéficient d'avantage en nature.

## **Régime fiscal**

La gestion de l'association étant désintéressée, elle bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et du 16 février 1999 relatives aux organismes sans but

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

lucratif.

## Effectifs

L'effectif moyen du personnel en 2023 est de 23,16.

## Autres informations

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 8 314 euros TTC pour l'exercice 2023.

## Subvention d'investissement

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 ne contient pas de dispositions spécifiques relatives aux subventions d'investissement (SI), contrairement au règlement CRC n°1999-01 qui prévoyait un traitement comptable spécifique des subventions d'investissement en opérant une distinction en fonction du caractère renouvelable ou non, par l'entité des biens subventionnés. Il convient donc de se référer aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG.

Le règlement précité prévoit, pour les subventions d'investissement, le choix entre deux méthodes :  
- soit elles sont inscrites immédiatement en produits exceptionnels ;  
- soit elles sont inscrites en fonds propres et reprises au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

Il s'agit d'un choix de méthode comptable applicable de façon constante, agissant de manière rétrospective.

**L'intégralité des subventions d'investissement ont fait l'objet d'une inscription en fonds propres et d'une reprise échelonnée au compte de résultat.**

L'association Gérard'if a obtenu sur l'exercice 2019 de la région Ile de France sur le projet DIM une subvention d'investissement de 600 000 euros, cette subvention a été comptabilisée dans le compte 138100 par la contrepartie d'un compte de produit à recevoir. Sur l'exercice 2020 la région Ile de France sur le projet DIM a attribué une subvention d'investissement de 800 000 euros. Sur l'exercice 2021, la région Ile de France a attribué une subvention d'investissement complémentaire de 500 000 euros portant le total du compte 138100 à 1 900 000 euros.

La quote part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat est de 649 204,44 euros sur l'exercice 2023.

## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	766 275	(239 517)			526 758
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(239 517)	239 517		149 423	(149 423)
<b>Situation nette</b>	<b>526 758</b>			<b>149 423</b>	<b>377 335</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 512 763			649 204	863 559
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>2 039 521</b>			<b>798 627</b>	<b>1 240 894</b>

## Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Fonds dédiés	887 775	1 089 251	887 775			1 089 251	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>887 775</b>	<b>1 089 251</b>	<b>887 775</b>			<b>1 089 251</b>	

## Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros

	Subventions à la clôture 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement				
Autres subventions d'investissement	1 900 000			1 900 000
<b>Montant nominal</b>	<b>1 900 000</b>			<b>1 900 000</b>
Quotes-parts virées au compte de résultat	387 237	649 204		1 036 441

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 067					1 067
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 067</b>					<b>1 067</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	329 791		16 358			346 149
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	156 569		5 579			162 148
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>486 361</b>		<b>21 937</b>			<b>508 297</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	158 400		3 900			162 300
Prêts et autres immobilisations financières	1 000					1 000
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>159 400</b>		<b>3 900</b>			<b>163 300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>646 827</b>		<b>25 837</b>			<b>672 664</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 067			1 067
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 067</b>			<b>1 067</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	79 045	56 034		135 078
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	103 982	27 247		131 230
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>183 027</b>	<b>83 281</b>		<b>266 308</b>
<b>TOTAL</b>		<b>184 094</b>	<b>83 281</b>		<b>267 375</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2023
		Utilisées	Non utilisées	

PROVISIONS REGLEMEENTEES		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2023	
				Utilisées	Non utilisées		
	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissement						
	Provisions pour hausse des prix						
	Provisions pour amortissements dérogatoires						
	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
	Provisions autres						
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges						
	Pour garanties données aux clients						
	Pour pertes sur marchés à terme						
	Pour amendes et pénalités						
	Pour pertes de change						
	Pour pensions et obligations similaires						
	Pour impôts						
	Pour renouvellement des immobilisations						
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer						
	Autres						
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>						
		Sur stocks et en-cours					
		Sur comptes clients					
		Autres					
		<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>							

Dont dotations et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 190	12 190	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 751 516	1 751 516	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	40 753	40 753	
Charges constatées d'avance	61 615	61 615		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 867 074</b>	<b>1 867 074</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 098	58 098		
	Personnel et comptes rattachés	20 040	20 040		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 433	80 433		
	Impôts sur les bénéfices	4 008	4 008		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 807	18 807		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	491 318	491 318			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 517 662	1 517 662			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 190 366</b>	<b>2 190 366</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		1 798 899
<b>Autres créances clients</b>		<b>6 630</b>
<i>FACTURES A ETABLIR</i>	6 630	
<b>Autres créances</b>		<b>1 792 269</b>
<i>FOURN. R.R.R. A OBTENIR</i>	253	
<i>ETAT SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR</i>	571 767	
<i>ETAT SUBVENTION D'EXPLOITATION A RECEVOIR</i>	1 174 019	
<i>CHARGE A PAYER</i>	1 945	
<i>ETAT PRODUIT A RECEVOIR</i>	3 785	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	40 500	

## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>424 182</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>8 107</b>
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	8 107	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>29 245</b>
<i>PROV CP</i>	20 040	
<i>CHARGES SOC PROV CP</i>	9 206	
<b>Autres dettes</b>		<b>386 829</b>
<i>CHARGES A PAYER</i>	386 829	

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>2 606 913</b>
FONDS DEDIES		1 089 251	
PCA CULTURE G AHPH		533 333	
PCA ASSURE		155 250	
PCA UPGS		22 178	
PCA SEVRAGE		133 464	
PCA ARNOLD		208 421	
PCA SNOSE		193 671	
PCA BUCCO DENTAIRE		85 000	
PCA CENTRE NATIONAL DE PREUVE		109 635	
PCA PRACHUTE		76 710	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>2 606 913</b>

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>61 615</b>
CCA ABYSSE		410	
CCA TEGE		1 806	
CCA GMF		1 991	
CCA BIOMEDICINSURE		395	
CCA ABON GERONTONEWS		893	
CCA HOSPIMEDIA		364	
CCA PROMETHEE		1 106	
CCA SUB A REVERSER 2024		54 650	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>61 615</b>

--